



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU REGLEMENT N° 381

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Sylvestre, le 12 janvier 2026 :

RÈGLEMENT N°381 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le présent règlement a pour objet de d'établir le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Ce règlement est disponible au bureau de la directrice générale soussigné(e), situé au 756-a rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 13 janvier 2026

Alexandra Brière Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Alexandra Brière-Malo greffière trésorière de la Municipalité de Saint-Sylvère, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à l'endroit suivant :

Site web de la municipalité de Saint-Sylvère

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Sylvère, ce 13 janvier 2026.

Alexandra Brière -Malo

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et greffière trésorière